

NOMS CONVENTIONNELS*

Rapport présenté par la Norvège

Un *nom conventionnel ou consacré* (exonyme) est un nom géographique utilisé dans une langue donnée pour désigner un détail géographique situé hors de la région dans laquelle cette langue est la langue officielle. L'orthographe du nom consacré diffère parfois considérablement de la graphie utilisée dans la langue officielle de la région où se trouve le détail géographique en question. C'est ainsi que *Vienne* (en français) est un nom consacré correspondant au nom autrichien officiel, *Wien*, et *Copenhague* (en français) un nom consacré correspondant au nom danois officiel, *København*. Dans certains cas, surtout lorsqu'il s'agit de noms de pays, les noms consacrés sont très différents des noms officiels.

L'usage de noms conventionnels (ou consacrés) est probablement moins courant aujourd'hui qu'autrefois en partie grâce aux efforts des autorités de l'enseignement, et aussi du fait des changements politiques qui ont amené à conférer un nom nouveau à maints détails géographiques. De nombreux noms consacrés donnés à des détails géographiques tels que les océans, les fleuves, les montagnes et les grandes villes font maintenant partie du vocabulaire des langues imprégnées d'une longue et vigoureuse tradition littéraire. L'existence de noms con-

sacrés de ce type est un fait linguistique et, en pareil cas, la substitution de noms officiels aux noms conventionnels est une question de changement linguistique plutôt que de simple changement de nomenclature.

Dans le cas des noms consacrés qui remontent à une nomenclature classique et médiévale, le remplacement dans une langue étrangère d'un nom conventionnel par le nom local officiel et par sa graphie locale officielle risque de créer des difficultés d'orthographe aussi bien que de prononciation. En revanche, dans le cas de nouveaux États et de nouvelles langues nationales, lorsque l'orthographe de nombreux noms est modifiée et que des noms officiels nouveaux sont substitués à d'autres, l'usage d'anciens noms traditionnels risque d'induire en erreur.

Il existe en la matière deux points de vue distincts, l'un national, l'autre international. Peut-être serait-il souhaitable d'avoir sur la question des règles bien définies; nous pensons toutefois qu'il serait difficile de formuler des recommandations tendant à remplacer, ou au contraire utiliser, les noms consacrés. Il serait probablement impossible de dresser une liste complète des noms consacrés actuellement utilisés dans les différentes langues. Nous sommes donc amenés à conclure que la question de la suppression des noms consacrés doit être remise à plus tard.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.62.

DÉFINITION ET EMPLOI DES EXONYMES*

Rapport présenté par la Hongrie

Les exonymes (noms conventionnels ou noms consacrés) qui sont des noms géographiques utilisés dans une langue pour désigner des détails situés en dehors de la région dont cette langue est la langue officielle sont généralement contraires aux principes de la normalisation internationale, puisqu'ils constituent des formes multiples d'un nom géographique donné, mais nous devons les accepter en tant qu'éléments nécessaires de presque toutes les langues.

Nous estimons donc utile que la présente Conférence étudie la question de la définition et de l'emploi des exonymes. En même temps, il faudrait étudier les moyens d'atténuer les «répercussions défavorables» de l'emploi des exonymes sur la normalisation internationale.

En ce qui concerne leur définition, il nous semble nécessaire de tenir compte du facteur décisif que constitue la limite de la région où la langue considérée est la langue officielle; cette limite coïncide dans la plupart des cas avec les frontières nationales.

Si l'emploi des exonymes est une question qui relève exclusivement des autorités publiques de chaque pays, il faut cependant bien préciser que les exonymes ne doivent jamais être employés de façon à exprimer ou même à suggérer des revendications territoriales. En même temps, il faut distinguer les exonymes applicables aux lieux habités des exonymes qui désignent d'autres détails, car ces derniers sont plus stables et donnent lieu à moins de complications.

Quant aux moyens d'atténuer les «répercussions défavorables» (qui découlent de la coexistence de plusieurs variantes d'un nom géographique original), il conviendrait d'établir et de publier des listes où figureraient seulement les exonymes qui sont effectivement employés à l'heure actuelle et non pas ceux qui résultent de recherches historiques. Il est également souhaitable d'inclure dans ces listes une classification des exonymes (en diverses catégories telles que «exonymes suggérés» ou «exonymes acceptables») selon les divers domaines possibles d'utilisation. Les exonymes périmés (qui devront être nettement désignés comme «non suggérés») pourront être joints en annexe à ces listes. Tous les noms cités dans les listes devront se rapporter aux noms géographiques correspondants de la langue originale.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.98.